



De bonnes prises

pour une conduite sûre.

Pneus contrôlés riment avec sécurité. En effet, sur un revêtement mouillé, glissant ou enneigé vos pneus usés ne vous protègent pas. C'est d'ailleurs pour cela que la loi vous oblige à remplacer un pneu lorsque la profondeur du profil est réduite à 1,6 mm. Grâce aux témoins d'usure présents dans les rainures principales, vous serez averti que cette limite est atteinte. Il vous faudra dès lors remplacer votre pneu. Attention, un homme averti en vaut deux, ne pas remplacer votre pneu pourrait vous coûter une amende.

Pour éviter tout risque inutile, mieux vaut remplacer vos pneus un peu plus tôt. La profondeur du profil est à contrôler sur tout le contour du pneu et sur les $\frac{3}{4}$ de la largeur de celui-ci.

- Pour les **pneus été**, le remplacement est recommandé à partir d'un profil de **2 mm**. Pour les **pneus extralarges**, nous recommandons un seuil de **3 mm**.
- Les **pneus hiver** perdent leur adhérence sur routes enneigées dès que leur profil atteint **4 mm**.

Contrôler le profil de vos pneus garantit donc votre sécurité et vous permet, en plus, de réduire les risques de crevaison.

Pour plus de conseils de sécurité,
surfez sur www.baloise.be.